

L'Agglomération du Choletais

Comment ça marche ?

FÉVRIER 2017 | N° 2

Gestion des déchets – **Trier, collecter, valoriser**

L'Agglomération du Choletais est chargée de la collecte et du traitement des déchets produits par les habitants des 26 communes du territoire, ainsi que des ordures ménagères générées par les entreprises.

Cette mission est financée à 80 % par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) calculée à partir de la valeur locative des logements. De leur côté, les entreprises s'acquittent de la Redevance Spéciale Déchets (RSD).

Le traitement des ordures ménagères, tout comme celui du tri et des emballages, est confié depuis le 1^{er} janvier 2017 au syndicat Valor3E.

Les papiers, journaux et magazines sont dirigés vers le centre de tri situé au Cormier à Cholet.

Les déchets déposés en déchèteries et éco-points – équipements électriques et électroniques, ferrailles, bâches en plastique, cartons, déchets verts – transitent eux aussi par le centre de tri privé du Cormier, puis suivent des filières spécialisées afin d'être valorisés ou enfouis pour ceux qui ne sont pas récupérables aujourd'hui.

La collecte du verre est également assurée par ce prestataire privé. Le verre est ensuite envoyé à Villeurbanne (69) pour y être recyclé.

environnement.cholet.fr

Jours de collecte, remplacement d'un bac, consignes de tri, horaires d'ouverture des déchèteries, carte d'accès... toutes les infos sont en ligne sur environnement.cholet.fr, le portail Internet proposé par l'Agglomération du Choletais et la Ville de Cholet.

Vous pouvez également télécharger le *Guide pratique 2017 Gestion des déchets* sur environnement.cholet.fr

Une question ?

N° Vert 0 800 97 49 49

APPEL GRATUIT

du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30

Réparer, customiser, donner...
**Nos objets ont droit
à une seconde vie.**

Des astuces pour éviter le gaspillage

Comment réduire la nocivité des déchets ?
Pourquoi bien ranger son réfrigérateur ?
C'est quoi un Répair'Café ? Une Éco-cyclerie ?

De nombreux conseils vous sont proposés par l'Agglomération du Choletais sur environnement.cholet.fr
(rubrique Collecte et traitement des déchets > La réduction des déchets)

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Métrique de l'Énergie



ECO
EMBALLAGES



Le Choletais

L'audace pour réussir

Gestion des déchets

Moins jeter et mieux trier

Gestion des déchets – Prévenir plutôt que guérir

Trier c'est bien, mais nous devons également apprendre à consommer autrement afin de jeter moins et mieux. La prévention est tout aussi importante que le tri qui facilite le recyclage. Le recyclage gère les déchets existants, alors que la prévention a pour objectif d'éviter de les produire.



Le Président prend la parole

Gilles Bourdouleix
Président de l'Agglomération du Choletais
Maire de Cholet
Député

Les pratiques de tri et les modes de collecte ne sont pas les mêmes au sein de la nouvelle Agglomération du Choletais. Faut-il s'en satisfaire ou au contraire revoir la stratégie globale ?

L'harmonisation des modes de collecte et de tri pratiqués dans les 26 communes est une de nos priorités en cette année de création de l'Agglomération du Choletais. Fréquences de ramassage, consignes de tri, redevance spéciale pour les entreprises... notre objectif est d'offrir dès 2018 le même service de qualité à l'ensemble des 106 000 habitants du territoire.

Une année 2018 qui verra aussi l'ouverture de quatre nouvelles déchèteries rurales – à Saint-Léger-sous-Cholet, Vezins, puis La Tessoualle et Yzernay – avant la fermeture progressive des éco-points, qui ne seront bientôt plus aux normes et risquent de poser des problèmes de sécurité dans les prochaines années. Suivront ensuite les équipements du Vihierois, qui s'appuie aujourd'hui sur deux déchèteries rurales et deux éco-points.

Des évolutions sont donc à prévoir dans l'organisation du service, mais peut-on agir encore localement pour limiter les impacts sur l'environnement ?

Une autre évolution de taille est envisagée pour mai 2018. Il s'agit du dépôt de l'ensemble des emballages plastiques dans les bacs jaunes, en plus des bouteilles et flacons triés jusqu'ici. Ces emballages plastiques représentent 50 % des volumes, soit environ 30 % du poids des bacs marron dans lesquels ils sont jetés actuellement. Cette possible évolution des consignes de tri nous conduit donc en parallèle à repenser les fréquences de ramassage des ordures ménagères. La collecte de ces bacs pourrait alors se faire tous les 15 jours. De fait, l'impact sur l'environnement serait réduit puisque le nombre de tournées serait diminué, tout comme la facture de carburant et l'usure des véhicules.

Enfin, ne perdons pas de vue que le déchet le moins embarrassant est celui que l'on ne produit pas. Nos actions de prévention prennent alors tout leur sens pour faire évoluer les pratiques de consommation. Le site Internet de l'Agglomération du Choletais et Synergences hebdo qui diffusent chaque quinzaine les conseils avisés de Réduktor accompagnent les habitants. La direction de l'Environnement également en proposant un numéro vert pour toutes les petites questions du quotidien.

1 Une conception judicieuse

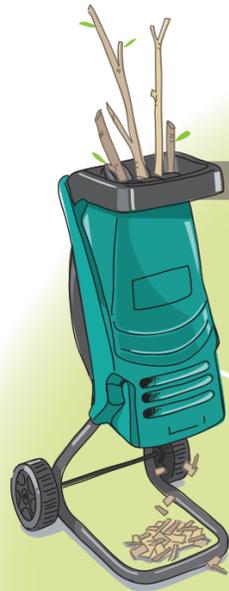
Vous pouvez limiter la quantité de déchets verts ou éviter de les apporter en déchèterie en jouant sur les types de végétaux que vous plantez :

- choisir des végétaux à croissance lente produisant moins de déchets verts (lilas, charme, cornouiller, viorne, noisetier, arbousier, charme, érable, poirier...)
- utiliser des plantes couvre-sol limitant la pousse de la végétation spontanée (adventices, autrement appelées mauvaises herbes)
- pour la pelouse : opter pour un mélange de gazon à faible croissance
- préférer la haie libre à la haie taillée, génératrice de déchets réguliers

2 Une gestion raisonnée

La production de déchets verts peut être maîtrisée en jouant sur des techniques de jardinage :

- moins d'engrais et d'arrosages pour limiter la croissance des plantes
- taille douce : au sécateur et en respectant le port naturel du végétal
- mulching : tondre et laisser une fine couche d'herbe sur le gazon, afin de lui apporter un apport nutritif naturel
- tonte haute : relever la hauteur de tonte (plus de 5 cm), particulièrement en été et la faire varier selon la fréquentation des différentes zones du jardin (création de prairies fleuries, tontes sur certaines zones du jardin seulement...)



Le broyage

Avec le broyage, vous pouvez **réduire le volume de vos branches**. Il permet de réutiliser directement ces déchets verts sur place, en paillage ou apport de matière brune pour le composteur. Le broyeur de végétaux ne sert que quelques fois dans l'année : privilégiez l'achat groupé, en famille, entre amis ou voisins, la location entre particuliers.

3 Une valorisation efficace

Un bon déchet est un déchet que l'on ne produit pas. Mais lorsque le déchet est bien là, l'objectif est de le réemployer au jardin afin de limiter les allers-retours en déchèterie, coûteux en temps et en carburant.

Le paillage

Disposer une couche de 20 cm de matériaux organiques (broyat, tonte, compost) au pied des plantes et arbustes afin de limiter les arrosages, de les protéger contre le gel et d'améliorer leur croissance. Le paillage limite également la pousse de la végétation spontanée.

Bulletin de demande de bon de réduction 20€

Composteur

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Commune : _____

Date : / / Signature : _____

À retourner à l'Agglomération du Choletais
Hôtel d'Agglomération
• rue Saint-Bonaventure BP 62111
49321 CHOLET Cedex
• fax 02 44 09 25 48

Infos
CN° Vert 0 800 97 49 49
APPEL GRATUIT
contactdechets@agglo-choletais.fr



Le saviez-vous ?
Les agents chargés de la collecte réaliseront cette année 400 000 km pour ramasser en porte à porte les ordures ménagères et le tri des 106 000 habitants de l'Agglomération, soit 10 fois le tour de la Terre !

400 000 Km

Jardiner malin

Les déchets verts représentent le plus fort tonnage des apports en déchèterie : près de 40 % du total chaque année. Pourtant, se débarrassant de leurs herbes coupées et autres tailles de haies, les particuliers se privent souvent sans le savoir de trésors naturels pour leur jardin.



Le recyclage

- branches et brindilles : bois de chauffage en bûches ou en petits fagots pour l'allumage du poêle, le barbecue ou la cheminée
- branches et tiges (de noisetier, de charme, de bambou...) pour l'aménagement du jardin : réalisation de barrières légères, de claies, de tuteurs

Le compostage

Cette technique permet de produire directement dans son jardin un amendement fertile de qualité. Vous habitez en immeuble ? Vous souhaitez composter vos déchets de cuisine en bas de chez vous ? C'est possible avec le compostage partagé (lire p. 4).



* L'Agglomération du Choletais offre un bon de réduction pour l'achat d'un composteur individuel. Des accords sont en cours avec les jardinerie de l'Est choletais. Il s'agit de compléter la liste des magasins partenaires qui acceptent ces bons de réduction proposés dès à présent à l'ensemble des habitants du territoire.

Repères	
2 840	tournees annuelles pour la collecte des ordures ménagères
1 600	tournees annuelles en sélectif
183	kilogrammes par habitant d'ordures ménagères produites chaque année
66	kilogrammes par habitant d'emballages et de papiers jetés chaque année
32	kilogrammes par habitant de verre déposés chaque année dans les colonnes
278	kilogrammes de déchets déposés chaque année par habitant en déchèterie
38	38 % c'est la part de déchets verts sur le tonnage total déposé en déchèterie
8	8,57 % c'est précisément le taux de refus du tri réalisé par les habitants. (chiffres 2015 Communauté d'Agglomération du Choletais). La moyenne nationale est à 18 %

15 tonnes de biodéchets détournées

L'Agglomération du Choletais s'engage à aider les habitants à réduire leurs ordures ménagères, et notamment leurs déchets organiques.

Ainsi, pour permettre aux habitants des immeubles de composter eux-mêmes leurs déchets organiques, l'Agglomération du Choletais propose (sous certaines conditions) d'installer un composteur partagé sur les espaces verts communs. Après les résidences Les Hortensias au May-sur-Èvre, Le Soleil, Mail 2 et Clairefontaine à Cholet, c'est encore à Cholet, aux Richardières, qu'un nou-

vel équipement vient d'être installé. Grâce à lui, près de deux tonnes supplémentaires de biodéchets devraient pouvoir être détournées des ordures ménagères.

Au total, ce sont près de 15 tonnes qui sont ainsi détournées chaque année, sachant que d'autres implantations de composteurs collectifs sont déjà envisagées dans l'Agglomération, en plus de ceux confiés à plusieurs écoles et maisons de retraite du territoire (Chanteloup-les-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet et La Séguinière).



© M. P. David

EXPOSITION

VOYAGE AU PAYS DES DÉCHETS

Conçue autour du "voyage", cette exposition propose à chacun -petits et grands- un circuit à travers les siècles et les pays, tout en plaçant le déchet au cœur de ce voyage.

A l'Exposition LIENS D'AMBIÈRE

La nature jette du linge et l'écrit le reste des déchets.

CONTACT : 02 44 09 25 00

Cette exposition modulable selon l'espace disponible, est à la disposition des établissements scolaires.

Le Choletais
L'audace pour réussir

ECO EMBALLAGES

Voyage au Pays des déchets

Cette exposition propose aux petits comme aux grands un circuit à travers les siècles et les pays, tout en plaçant le déchet au cœur du voyage.

Modulable selon l'espace disponible, elle est à la disposition des établissements scolaires.

L'Agglomération du Choletais propose aussi des animations gratuites afin de sensibiliser les enseignants et les élèves à la prévention, au tri, à la valorisation, au recyclage, au compostage et à l'éco-consommation.

Ces interventions sont animées par les ambassadeurs du tri et de prévention du service Gestion des Déchets de l'Agglomération du Choletais.

ACCÈS DÉCHÈTERIES PARTICULIERS

REDUKTOR
Moins jeter, mieux trier

Le Choletais
L'audace pour réussir

Accès aux déchèteries de Cholet

Tous les déchets ne sont pas acceptés en éco-points. Il faut alors se tourner vers les déchèteries. Réservées aux habitants de l'Agglomération du Choletais, les déchèteries du Cormier et de la Blanchardière à Cholet sont accessibles à partir d'une carte gratuite mais obligatoire, qui ouvre le droit à 12 passages par an, renouvelés automatiquement au 1^{er} janvier. À titre d'info, **les particuliers réalisent en moyenne moins de 5 passages par an.**

Pour obtenir une carte :

1. par Internet sur environnement.cholet.fr
2. par courrier en demandant un formulaire papier au service Gestion des Déchets

N° Vert 0 800 97 49 49
APPEL GRATUIT

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les cartes d'accès du SMITOM (Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères) ne sont plus valables. Elles seront progressivement remplacées en 2017 par celles de l'Agglomération du Choletais, dans le cadre d'une campagne d'inscription spécifique. Mais en attendant, chaque usager du Vihierois peut accéder à sa déchèterie ou écopoint habituels.

Renseignements :

Direction de l'Environnement
Parc Pérotaux
46 avenue Gambetta
Cholet

N° Vert 0 800 97 49 49
APPEL GRATUIT

du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30

adc@agallo-choletais.fr

TLC
TELEVISION LOCALE DU CHOLETAIS
CANAL 33 TNT

Horaires de diffusion - En supplément :
Mardi à 20 h - Mercredi à 14 h 45, 17 h 25 et 21 h
Jeudi à 10 h 30 et 20 h 10
Vendredi à 8 h 30, 13 h 40, 18 h et 21 h 30
Samedi à 9 h 20, 15 h 05 et 19 h 05
Dimanche à 7 h 05 et 12 h

www.dailymotion.com/tlcdirect

Supplément mensuel réalisé par la Direction de la Communication
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION John DAVIS / CONTACT Hôtel
d'Agglomération BP 62111 - 49321 Cholet cedex - tél. 02 44 09 25 00
DIRECTION DE LA COMMUNICATION Delphine STÉPHAN / RÉDACTEUR
EN CHEF Goulvenn DEBOIS / RÉDACTION Marion VEILLET Goulvenn DEBOIS
Éric BOUFFANDEAU / PHOTOS Étienne LIZAMBARD Mathilde RICHARD
COMPOSITION Stéphane BLANCHARD

INFOS PRATIQUES

HÔTEL D'AGGLOMÉRATION

02 44 09 25 00 - BP 62111 - 49321 Cholet cedex

L'Hôtel d'Agglomération est ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30

cholet.fr